



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## maisons des jeunes et de la culture

Question écrite n° 7409

### Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur les détails de la ventilation des crédits du budget du ministère, affectés aux maisons des jeunes et de la culture (MJC). En particulier, il lui demande quels sont les volumes de crédits dont ces structures pourront disposer au titre de l'année 1998.

### Texte de la réponse

En 1997, les crédits attribués par le ministère de la jeunesse et des sports aux associations nationales des maisons des jeunes et de la culture ont été maintenus au même niveau que l'année précédente, avec une ouverture aux demandes de subvention au titre du fonctionnement. Ainsi les aides attribuées en 1997 sur les conventions d'objectifs se sont élevées, pour les deux réseaux nationaux des maisons des jeunes et de la culture, à 4 millions de francs, soit plus de 10 % de la dotation accordée à l'ensemble des associations financées au plan national. En 1998, compte tenu d'une augmentation sensible de la dotation destinée aux associations nationales (10 MF), l'effort de soutien à leur modernisation sera accentué. Des négociations seront prochainement engagées avec les associations, comme chaque année, afin de déterminer avec elles les projets qui pourront être retenus et le montant de l'aide qui leur sera accordé. C'est seulement à l'issue de ces concertations, qui débiteront fin janvier 1998, qu'il sera possible d'indiquer le volume des crédits qui seront consacrés aux maisons des jeunes et de la culture.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Blanc](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7409

**Rubrique :** Culture

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 1997, page 4451

**Réponse publiée le :** 2 février 1998, page 578